



TRIMESTRIEL

Oct. - Nov. - Déc.

2006

Numéro 30

BELGIQUE-BELGIE
P.P
LIEGE
9/2753

Bureau de dépôt:
LIEGE X

Périodique du C.P.A.S de Liège

Dossier :

Installation

du nouveau Conseil

de l'Action Sociale

Edit. responsable Claude Emonts 13, Place Saint-Jacques à 4000 Liège
Rédaction & mise en page : Cellule communication



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE

Cellule
Communication

NOUVEAU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Interview de Michel FAWAY (Secrétaire général du CPAS de Liège)



Le 8 janvier 2007, a eu lieu la séance d'installation du nouveau Conseil de l'Action sociale. Le renouvellement de cet organe découle directement des résultats des dernières élections communales. Le Conseil de l'Action sociale se situe au sommet de la structure décisionnelle de notre institution. Michel Faway, Secrétaire général du CPAS de Liège, évoque l'importance de cet organe et les enjeux liés à son renouvellement.

Qu'est ce que le Conseil de l'Action sociale ? Comment sont désignés ses membres ? Quelles sont ses compétences et quelle est son importance dans le processus décisionnel au sein du CPAS ?

Michel Faway : Le Conseil de l'Action sociale est l'instance qui prend toutes les décisions relatives au fonctionnement de notre institution. Il peut en déléguer certaines tout en sachant que la loi lui attribue des compétences qui, elles, ne peuvent pas être déléguées. Dans les grandes villes de plus de 150.000 habitants comme Liège, le Conseil est composé de 15 membres : le Président qui a été désigné dans le Pacte de majorité et les conseillers qui sont eux aussi désignés lors de l'installation du Conseil communal. A Liège, et compte tenu des forces politiques en présence, cela a donné lieu à l'élection de 7 conseillers PS, 4 conseillers MR, 2 ECOLO et 2 CDH. Quant aux compétences du Conseil, l'acte politique le plus important est évidemment le vote du budget qui va déterminer la politique que mènera le CPAS. C'est pour cette raison que je souhaiterais présenter un nouveau

budget dans le courant du mois de février et redémarrer la nouvelle législature avec les options politiques essentiellement définies par le Président et la majorité. Pour ma part, en tant que Secrétaire général, je traduirai en chiffre ce que la majorité aura décidé de mener comme politique, étant établi que les dépenses les plus importantes sont l'aide sociale, le personnel et - dans une moindre mesure - les frais de fonctionnement. En ce qui concerne le personnel, on devra examiner la question des nominations. Nous devons également nous pencher sur la gestion de notre patrimoine, les décisions relatives aux ventes immobilières et les gros travaux à réaliser. Le nouveau Conseil se compose de 9 membres de la majorité (PS et CDH) contre 6 membres de l'opposition (MR et ECOLO). Néanmoins, je tiens à dire que les termes "majorité" et "opposition" sont un peu impropres au fonctionnement de l'institution car la plupart des décisions se prennent généralement à l'unanimité, hormis le vote du budget. Voilà donc en ce qui concerne le rôle essentiel du Conseil. Il s'agit en définitive de l'instance suprême qui centralise collégialement toutes les compétences.

Qu'en est-il des compétences du Conseil en terme d'aide sociale individuelle ?

M.F. : Dans le cadre de son règlement d'ordre intérieur, le Conseil va déléguer ses compétences au Comité spécial du service social. Tout ce qui se rapporte à l'aide individuelle sera décidé par ce Comité composé de 8 membres issus du Conseil. Par contre, si notre CPAS devait entreprendre des actions en justice, réaliser des investissements ou créer de nouveaux services, ces compétences seraient attribuées au Conseil de l'Action social seul.

Pourquoi est-il nécessaire que le Comité qui décide de l'octroi ou du refus de l'aide sociale soit composé de représentants politiques élus ? Il existe une réglementation claire en cette matière et l'on pourrait imaginer que ce type de décisions soit pris par des fonctionnaires...

M.F. : Dans la plupart des CPAS, les décisions relatives à l'octroi de l'aide sociale sont prises par le Conseil parce que la loi le prévoit. Dans notre CPAS, c'est un comité qui est une émanation du Conseil qui se charge de ces décisions. Notre CPAS traite plus de 8000 dossiers d'aide sociale et il est évident que le Comité ne statue pas sur ces 8000 dossiers. Ce sont les assistants sociaux et le Pool des assistants sociaux en chef qui débattent des cas problématiques et décident d'amener des dossiers particuliers devant le Comité. Les Conseillers prennent ensuite leurs décisions après avoir été éclairés par les assistants sociaux en chef. D'autre part, le Conseil ne pourrait pas déléguer ces compétences à d'autres membres qui n'émanent pas du Conseil. Ça serait détourner la loi et son esprit.

Quel est justement l'esprit de la Loi ? Encore une fois, pourquoi l'octroi ou le refus de l'aide individuelle n'est-il pas simplement du ressort de fonctionnaires

qui appliquent les critères précis définis par la Loi ? Pourquoi faut-il que ce travail soit effectué par des élus politiques ?

M.F. : D'abord, nous appliquons évidemment toujours la Loi. D'ailleurs, pour toute personne ayant reçu une notification de refus de l'aide sociale, il existe des possibilités de recours devant le Tribunal du travail. Deuxièmement, les assistants sociaux ne doivent pas être juge et partie. Quand l'assistant social fait une enquête, il se trouve devant deux cas de figure : soit il n'y a pas de problème et l'aide sociale est due, soit il éprouve des difficultés d'ordre éthique, par exemple, quand on assiste à des situations où des personnes reçoivent un ordre de quitter le territoire alors qu'ils sont malades. Que faut-il faire dans ces cas difficiles ? Grâce au Comité, nous avons une appréciation de la situation qui n'est pas partisane mais qui est politique. Quand on examine de près les décisions du Comité relatives à l'octroi de l'aide sociale, on n'assiste que très rarement à des oppositions entre membres de deux partis politiques. Ainsi, quand il n'y a pas d'unanimité, nous avons affaire à des clivages qui ne sont pas des clivages de partis. Lorsque le Comité se retrouve face à des dossiers sensibles, qui méritent la réflexion et le débat, il arrive que deux membres du même parti optent pour des choix opposés.

Le Conseil de l'Action sociale chapeaute d'autres comités. Lesquels ?

M.F. : Il y a d'abord le Bureau permanent qui se réunit une fois par semaine et qui décide en fonction des différentes compétences que le Conseil lui délègue : dossiers du personnel hormis les nominations, pensions, engagements, licenciements, gestion du patrimoine, etc. Pour vous donner une idée, le Bureau agit un peu comme le Collège communal sauf que l'on y retrouve des représentants de l'opposition (au sein du Collège communal, on ne retrouve que des

représentants de la majorité : ce sont les échevins et le Président de CPAS). La Loi permet une représentation de la minorité puisqu'on élit les membres du Bureau permanent en un seul tour de scrutin.

D'autre part, nous avons le Comité du Maintien à domicile qui est très important puisqu'il examine une fois par mois l'évolution du Service, de ses prestations, des coûts engendrés par son fonctionnement, etc. Ce Comité effectue cet excellent suivi qui a permis de juguler le déficit du service du Maintien à domicile.

Qu'en est-il de votre rôle de Secrétaire général par rapport au fonctionnement du Conseil ?

M.F. : D'une certaine manière, le Secrétaire joue le rôle du notaire. Je me dois de rappeler au Conseil les dispositions légales, de veiller au respect du budget et bien entendu à l'établissement des procès verbaux du Conseil, du Bureau permanent et des autres Comités. Le Secrétaire général est l'émanation de l'Administration dans le Conseil. En toute logique, le Secrétaire général ne peut pas participer aux votes.

Selon vous, qu'est-ce qui va changer avec l'installation du nouveau Conseil ?

M.F. : Dans un CPAS comme le nôtre, il y a très peu de discontinuité dans les actions que nous menons. Tout ce que nous avons acquis sera maintenu et continué. Malgré le carcan budgétaire dans lequel l'institution se trouve, nous essayerons d'apporter de nouvelles propositions pour améliorer la qualité de nos services. Nous devons trouver des nouveaux locaux : par exemple, pour l'antenne "Jeunes" que nous envisageons de créer, pour l'Urgence sociale et pourquoi pas pour l'administration centrale (ceci afin de rationaliser l'espace du travail). Jusqu'à présent, nous n'avons pas assez développé les services d'insertion sur la rive droite.

Par conséquent, il faudra prendre de nouvelles initiatives sur ce secteur pour un meilleur équilibre. En collaboration avec la Ville, nous devons veiller à l'amélioration du statut des agents durant la prochaine législature parce que nous assistons à beaucoup trop de disparités entre agents nommés et le reste des travailleurs.

Ne risque t-on pas d'assister à des difficultés de fonctionnement qui seraient liées à l'arrivée d'un tout nouveau Conseil composé de personnes n'ayant parfois aucune expérience dans le domaine de l'action sociale ?

M.F. : Il y a bien sûr toujours un peu d'appréhension tant de la part de ceux qui arrivent que de ceux qui sont déjà en place. Les nouveaux Conseillers devront forcément parvenir à se situer rapidement dans l'institution et choisir les activités dont ils pourraient avoir la responsabilité dans tel comité ou l'autre. Il faudra donc leur expliquer la manière avec laquelle nous fonctionnons. Mais ceci dit, il y a toujours un apport indéniable de la part de personnes qui ont un regard neuf sur notre institution. Moi qui travaille au CPAS de Liège depuis 1968, je peux vous affirmer que je n'ai pas trop d'appréhension par rapport à l'arrivée d'un nouveau conseil.

Quels avantages y a-t-il à travailler avec des hommes et des femmes politiques ?

M.F. : Quand il s'agit de gérer l'argent public, il est nécessaire que ce soient des responsables publics qui le fassent. Les élus qui travaillent au sein du Conseil doivent avoir le souci permanent de gérer au mieux et de protéger le bien public. Mais il faut également veiller à ce que chacun ne dépasse pas les limites de sa fonction : les élus ne doivent pas se substituer aux fonctionnaires, ni s'immiscer dans le fonctionnement des services, ni faire pression sur les agents. Pour le reste, ils ont le pouvoir décisionnel que la loi leur donne.

L'administration a quant à elle pour mission d'exécuter les décisions prises.

Existe-t-il des matières particulières qui suscitent des oppositions au sein du Conseil ?

M.F. : Il arrive que pour certaines matières comme le budget ou les nominations des agents, il n'y ait pas d'unanimité. Mais la plupart des décisions du Conseil se prennent à l'unanimité.

N'existe-t-il pas des questions particulières qui engendrent des débats et des oppositions en fonction de l'appartenance politique des conseillers ? Par exemple, lorsqu'il s'agit d'examiner les dossiers des demandeurs d'asile...

M.F. : Bien entendu. Dans certains cas, deux tendances se dessinent au sein du Conseil. Parmi les Conseillers, il y aura les "légalistes" (et j'en suis), c'est à dire ceux qui baseront leur décision sur l'application stricte de la loi. Tandis que d'autres affirmeront que la loi est trop restrictive et qu'il faut faire preuve de plus de générosité. Pour ma part, je peux comprendre les deux attitudes mais je me dois de défendre la première. En tant que fonctionnaire, je suis dans l'incapacité d'encourager les Conseillers à prendre des décisions qui vont au-delà de la loi. C'est pourquoi l'on ne peut que regretter que certaines dispositions ne soient pas plus assouplies.

Vous disiez tout à l'heure que le clivage majorité / opposition au sein du Conseil communal est reproduit au sein du Conseil de l'Action sociale. Qu'est ce que cela implique concrètement ?

M.F. : Puisque ce sont les partis politiques qui choisissent les Conseillers de l'Action sociale, nous retrouvons forcément les mêmes proportions ici et au Conseil commu-

nal. Cela implique que l'opposition joue pleinement son rôle même si l'on doit relativiser et sortir de la caricature... Au Conseil de l'Action sociale, contrairement à ce qui se passe au Conseil communal, les débats se déroulent à huis-clos. C'est une différence essentielle car les "effets de manche" ne portent pas.

Qu'entendez-vous par "effets de manche" ?

M.F. : Cela concerne ceux qui seraient tentés de faire de grandes déclarations que l'on retrouverait le lendemain dans la presse dans le but de faire parler de soi. Ici, cela ne s'applique pas : les Conseillers disent ce qu'ils pensent vraiment et votent comme ils le souhaitent, en étant conscients que le débat se déroule à huis-clos. Donc, les clivages les plus importants se voient lorsqu'il s'agit des matières particulières que sont le budget et les nominations. Les Conseillers jouent certes un rôle politique, mais il est surtout social.

Pourquoi le budget du CPAS peut-il susciter des oppositions ?

M.F. : Prenons un exemple : la minorité au sein du Conseil pourrait s'inspirer des prises de position de la même minorité à la Ville. Concernant les subsides accordés par la Ville, l'opposition sera tentée de déclarer systématiquement qu'ils sont insuffisants. Sous-entendu : la Ville ne fournit pas assez d'effort pour son CPAS. Quant à la majorité qui s'est concertée au préalable avec les autorités communales, elle estimera le contraire. Il faut donc considérer que les prises de position de la part de l'opposition au sein du Conseil de l'Action sociale vise plus la politique communale que celle du CPAS. Autre exemple de reproches que l'opposition peut formuler : ne pas consacrer assez d'argent à la formation du personnel. En 2006, 361 personnes ont participé à des formations. On peut toujours

affirmer qu'il y a moyen de faire plus et mieux. Pour ma part, je pense que notre institution s'en sort plutôt bien avec les moyens relativement restreints qui lui sont alloués.

Quelle est la nature du lien entre CPAS et Ville ?

M.F. : Le CPAS est une administration autonome tout en étant sous tutelle. Quand le Conseil de l'Action sociale prend une décision, nous devons toujours soumettre celle-ci au Collège communal, à la Province et à la Région wallonne. Donc, nous dépendons de l'accord de la Ville qui nous subsidie à hauteur de plus de 20.000.000€ puisque la loi prévoit que la Commune couvre le déficit des CPAS. D'autre part, la loi prévoit aussi que les agents du CPAS et de la Ville bénéficient des mêmes statuts. Les liens sont donc financiers, économiques et fonctionnels. Statutairement nous sommes également très proches de la Ville puisque désormais, il y aura des séances communes entre les deux Conseils. Le président du CPAS est maintenant membre du Collège communal. Il y a également cette volonté d'économies d'échelles, de mobilité de personnel, ce qui est en train de se faire progressivement. Donc, incontestablement, le sort de notre institution est lié à celui de la Ville.

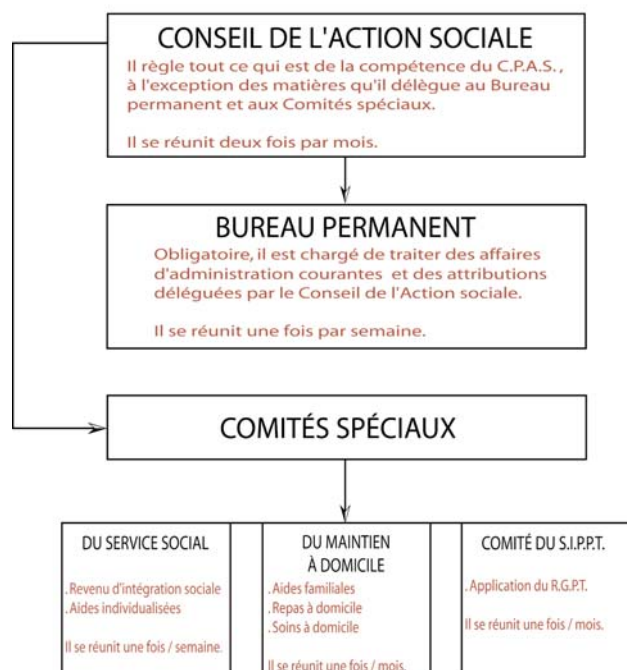
Quelle est votre opinion personnelle sur cette réforme du " Code de la démocratie locale " ?

M.F. : Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il faudra le perfectionner et l'affiner. Cette réforme est censée apporter davantage de transparence au système mais je ne suis pas convaincu que l'on a fait tout ce qu'il fallait¹. Pour ma part, les choses sont moins claires aujourd'hui qu'hier et je pense que mon opinion reflète celle de l'ensemble des fonctionnaires et des élus. Je reste un ardent défenseur de l'autonomie des CPAS tout

simplement parce que je ne crois pas qu'en additionnant 1.000 travailleurs du CPAS à 3.000 travailleurs de la Ville de Liège nous engendrerons des économies d'échelle. Je crois plutôt que cela produira des chefs et des sous-chefs en plus. Ce qui est le plus inquiétant serait la tentation de réduire notre autonomie en matière d'aide sociale. Je rappelle encore une fois que le Conseil et les Comités qui en sont issus travaillent toujours à huis-clos, ce qui risque d'être remis en question dans le cadre de la réforme.

Propos recueillis par SK Cellule Communication

STRUCTURE DÉCISIONNELLE DU CPAS DE LIÈGE



Présentation des nouveaux conseillers de l'action sociale du CPAS de Liège

La majorité

M. BLERET Christian
 M. EMONTS Claude (Président)
 Mme. JANS Dominique
 M. LECLERCQ Jacques
 M. LEONARD Roland
 Mme. MAHY Marie-France
 Mme. ZEEVART Marie-Christine

7 conseillers PS

M. GILLIS Marc
 M. LAHMOUZI Jamila

2 conseillers Cdh

L'opposition

M. DEVOS Philippe
 Mme. MOHAMED Geneviève
 Mme. POURASHEMI Zarah
 M. POURVEUR Bernard

4 conseillers MR

Mme MORICONI Angela
 M. VERJANS André Marie

2 conseillers ecole

Claude EMONTS (PS)
 Président
 59 ans



Conseiller communal depuis 1989 et président du CPAS depuis septembre 1995, je suis aussi président de la Fédération des CPAS de Wallonie. En outre, je préside la Ligue de l'Ouest ainsi que plusieurs ASBL d'action sociale telles "Article 27-Liège", "Vaincre la Pauvreté" ou le "Créahm Wallonie" entre autres. Tourné depuis les années 70 vers l'Amérique latine, j'en ai fait un combat tant intérieur que fondateur. Mon principal cheval de bataille se résume dans la formule : "Ici et ailleurs, vaincre la Pauvreté".

Depuis mon arrivée à la présidence du CPAS, je me suis attelé à la recherche de nouveaux financements dans le but d'améliorer qualitativement et quantitativement les services rendus à la population liégeoise. Grâce aux efforts de l'ensemble des travailleurs du CPAS, le bilan de ces onze dernières années est incontestablement positif : création de nouveaux services d'aides sociales mais également d'insertion socioprofessionnelle, revalorisation de notre patrimoine et amélioration des conditions de travail de notre personnel.

Néanmoins, la tâche à accomplir reste importante et difficile à la fois. Et pour cause : la précarité croissante implique nécessairement le déploiement de nouveaux efforts et moyens. Cette nouvelle législature est donc l'occasion pour moi de réaffirmer ma volonté de poursuivre le travail déjà réalisé. Je suis persuadé qu'ensemble - les nouveaux Conseillers de l'Action sociale et tous les travailleurs du CPAS - nous serons en mesure de relever le défi de moderniser les services et de continuer à valoriser le travail qu'une institution aussi incontournable que la nôtre doit accomplir.

Je remercie de tout coeur Dominique Dabin, Elisabeth Fraipont, Lucrèce Henrard, Michèle Maréchal-Laumont, Philippe Comanne, Vincent Delrée, Michel Joiris, Guy Krettels, Serge Lanni, Paul Mélot, Michel Peters, Didier Roufosse, sans oublier Victor Havart et Jean-Camille Kech pour la qualité de leur travail, leur volonté d'oeuvrer dans l'intérêt commun et la camaraderie qui a prévalu dans les travaux de nos instances et en dehors.



Roland LEONARD (PS)
(chef de groupe)
41 ans

enseignant de formation et diplômé en Sciences administratives, je suis marié et père de deux enfants. J'exerce mon activité professionnelle dans un département juridique chez un fournisseur belge d'énergie.

Entré en politique en 2000, je fus Conseiller de l'Action Sociale et chef de groupe PS au CPAS de Liège au cours de la précédente législature.

Elu Conseiller communal en octobre 2006, j'ai souhaité aussi poursuivre mon action au sein du Conseil de l'Action Sociale.

En effet, l'expérience vécue en qualité de Président du Comité Spécial de l'Action Sociale m'a plongé au cœur des problèmes sociaux que rencontre une partie, hélas sans cesse croissante, de nos concitoyens.

Et même si, comme le rappelle souvent notre Président, nous avons parfois l'impression d'écoper la mer avec une tasse, j'ai la volonté de réduire les fractures sociales qui touchent bon nombre de Liégeois en soutenant toutes les formes d'insertion : la formation et le travail, l'accès au logement, à la culture, à la vie associative et au sport. Je souhaite poursuivre ces objectifs aux côtés de mon ami Claude Emonts dont je partage la vision humaniste et responsable.

Mais nos objectifs de politique sociale ne resteraient que pure théorie si nous ne disposions de la collaboration des membres du personnel du Centre.

Conscient des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, mon objectif est que nous mettions en place les conditions les plus optimales à la réalisation de leurs missions (cadre de travail, moyens humains et techniques, formation). Bien sûr, nous ne changerons pas le monde en six petites années, mais nous pouvons certainement œuvrer utilement, tous ensemble, à améliorer le sort des plus démunis.

Dominique JANS (PS)
46 ans



Femme dans la quarantaine, mère d'une fille de 16 ans, engagée au J.S. depuis l'âge de 20 ans puis dans l'USC de Liège (section de Sclessin) où je suis actuellement Présidente faisant fonction.

En tant que parent d'une enfant qui a été scolarisée à l'école du centre de Grivegnée, j'ai toujours fait partie du comité de manière active et festive afin d'amener un maximum de confort financier pour les activités de nos enfants.

J'ai toujours milité contre l'exclusion sociale tant la pauvreté économique que culturelle et donc par conséquent, pour l'égalité des chances aussi à tous niveaux, culturelle, scolaire, des sexes. Bref, tout ce qui résume mon engagement de militante de gauche.

Mon ouverture d'esprit liégeoise me confère une disposition d'écoute empathique envers mes concitoyen(ne)s.

Au niveau professionnel, ma position de Présidente syndicale CGSP au CHU de Liège complète mon engagement social et mon combat pour mes concitoyens.

Je me présente à vous en tant que Conseillère de l'Action sociale et je m'impliquerai ainsi encore plus dans la vie de notre cité ardente.



Christian BLERET
55 ans (PS)

Grivegnéen d'origine, militant socialiste, Conseiller communal PS à Liège pendant 18 ans. (1988-2006). Percepteur des postes et Délégué syndical CGSP de 1970 à 1989.

Depuis 1990, j'ai fait partie de différents cabinets ministériels socialistes (Guy Mathot, José Happart notamment) avec, comme fonction principale, la responsabilité de la gestion de la cellule sociale du Ministre.

En 2005, j'ai occupé la fonction d'assistant parlementaire pour Willy Demeyer quand celui-ci était Député régional wallon. Actuellement, j'exerce la même fonction pour Alain Onkelinx, lui aussi Député wallon.

Le 8 janvier, un nouveau Conseil de l'Action sociale a été installé. C'est avec un grand plaisir que j'en fais partie. Mon ambition est de faire en sorte que le CPAS continue à offrir un véritable soutien à toute personne en difficulté. Accueillir, écouter, renseigner, conseiller, orienter, assurer une guidance psychosociale doit être le souci primordial des travailleurs du CPAS.

Ma mission est de veiller à ce que chaque personne ait le droit à l'aide sociale qui permet à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Nombreuses sont les personnes motivées à l'idée de (re)travailler, mais nombreuses sont aussi celles qui sont totalement découragées par l'absence de perspective de travail suite à une absence de formation ou un manque d'expérience professionnelle.

Elles cumulent alors les échecs et les handicaps et leur histoire est de plus en plus souvent jalonnée de crises ou d'accidents familiaux, destructeurs d'un réel projet de vie.

Pourtant la seule réponse à ce problème est évidente: elle consiste pour le CPAS à continuer à se doter de nouveaux outils en matière d'insertion professionnelle.

Jacques LECLERCQ (PS)
62 ans



Instituteur à la Ville de Liège depuis 1964.

Directeur d'école en 1986.

Détaché au cabinet du Bourgmestre en 2000.

Conseiller provincial de 1991 à 2006.

Premier mandat au CPAS en avril 2001.

Au cours de ce premier mandat, j'ai représenté le CPAS dans les intercommunales hospitalières, au CHP (administrateur) et à l'IPAL (vice-président).

J'exerce également la fonction de président de la société de logement de service public "La Maison Liégeoise", mandat où l'aspect social est particulièrement important, malgré les difficultés financières de la société qui en limitent la portée.

Je souhaite m'investir davantage dans l'institution CPAS en continuant à privilégier l'aspect logement de l'action sociale, mais aussi favoriser, dans la mesure du possible, la réinsertion socio-professionnelle des bénéficiaires du R.I.S..

Un des défis permanents de l'action sociale est de garantir un logement décent à chacun. Les pouvoirs publics doivent y consacrer les moyens financiers suffisants, et, faute de moyens, faire preuve d'imagination et de détermination dans la recherche de solutions pratiques satisfaisantes.

La bonne coordination des acteurs en matière de logement suppose également des liens forts entre le logement d'urgence, de transit et les sociétés de logement de service public ainsi que l'Agence Immobilière Sociale.

Mon intention est d'apporter ma contribution à ce chantier.



Marie-France MAHY (PS)

Militante de base, ayant présenté pour la première fois ma candidature aux dernières élections communales (j'étais 45e sur la liste du PS et j'ai obtenu 727 voix), profondément attachée à ma Ville, me

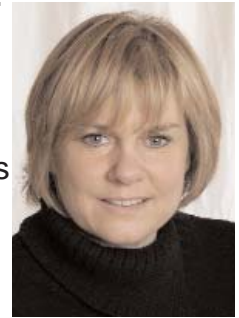
voilà débutant un mandat de Conseillère à l'action sociale. Je vois entre ce mandat et ma vie professionnelle deux points d'ancrage.

Mon premier point d'ancrage est mon métier : logopède de formation, j'ai longtemps exercé ce métier d'écoute et de relation. Il m'a mise en contact, dans une relation d'aide à la communication, avec des enfants, des adolescents, des personnes âgées et des adultes. J'y ai compris l'efficacité d'un travail en équipe. J'y ai été autant que possible attentive aux ressources de chacun et à tous les chemins empruntables lorsqu'il s'agit de rendre parole, droit à la parole et autonomie. Je peux dire que j'ai toujours exercé ce métier avec enthousiasme et engagement.

Actuellement, je suis directrice-présidente à la Haute Ecole de la Ville de Liège, dans un enseignement qui accueille des étudiants belges et étrangers, sans distinction de culture, de classe sociale ou de nationalité. Ces étudiants y acquièrent en trois années d'études supérieures une formation qui les met en bonne place sur le marché du travail et ouvre à ceux qui le souhaitent des passerelles vers l'Université. Leurs diplômes sont moteur d'ascension sociale et l'accessibilité à ceux-ci doit être bien évidemment ouverte au plus grand nombre. Je peux témoigner que tout soutien apporté pendant le cursus scolaire, qu'il soit orientation, soutien personnalisé ou encore aide financière a un impact certain sur la réussite de l'étudiant et sur la place de citoyen actif qu'il peut alors prendre. Cette direction de travail que je partage avec mes collègues serait bien mon deuxième point d'ancrage.

Ainsi parallèlement, mon rôle de conseillère doit nécessairement s'inscrire dans un travail d'équipe et dans une perspective de service public, soucieuse à la fois du bien commun et d'actions sociales ciblant au plus près les besoins individuels.

Marie-Christine ZEEVART (PS)
48 ans



Célibataire, deux enfants (24 et 19 ans)

Enseignante à la Communauté française, je suis aussi une militante syndicale et socialiste. Mais c'est au travers de mon engagement **f é m i n i s t e** que j'ai pu m'investir dans le domaine social.

En effet, en travaillant comme accueillante au Collectif Contraception de Liège*, j'ai rencontré de nombreuses femmes, seules ou en couple, qui, au-delà des problèmes liés à une grossesse non désirée, devaient aussi faire face à bien des difficultés d'ordre social : perte d'emploi, exclusion ou suspension du droit aux allocations de chômage, surendettement...

D'année en année, j'ai pu constater la paupérisation croissante de la population, en particulier des femmes, qui s'adressaient au Planning.

J'ai cessé mes activités au Collectif il y a un peu plus d'un an et mon élection au Conseil de l'Action Sociale me permettra de reprendre pied dans le social, quoique d'une façon différente.

Plus que jamais la solidarité organisée par le Service Public doit permettre aux plus démunis(e)s d'entre nous de faire face aux agressions d'un monde féroce qui ne connaît que la loi du plus fort.

* *Centre de Planning Familial qui pratique des interruptions volontaires de grossesses.*



JAMILA LAHMOUZI (CDH)
41 ans, chef de groupe

Je me suis engagée politiquement voici déjà 6 ans au sein du CDH à l'échelle communale. Cette démarche a été principalement dictée par un souhait de

participer activement et humainement à la gestion de la commune.

En ce qui concerne mon parcours professionnel, voici plus de 14 ans que je travaille avec beaucoup de plaisir en milieu hospitalo-universitaire principalement en tant que chirurgien dentiste. Mon activité est précisément constituée de trois axes : un axe clinique, un axe recherche et un axe enseignement. J'exerce donc une profession qui touche à la fois le médical, le paramédical et donc par la force des choses, le social. Dans un cadre clinique et au sein de notre institution hospitalière, nous avons parfois l'occasion de soigner les patients les plus démunis où l'utilisation des services du CPAS me semblent une nécessité.

Les niveaux d'action du CPAS étant multiples, c'est au travers des problématiques médicales, et paramédicales qui me concernent professionnellement au quotidien, que j'inscris ma principale motivation en apportant mon expérience sur un plan médical et peut-être sur un plan de recherche.

Si comme cela m'a été demandé, je devais mettre en exergue une question singulière parmi la multitude des problèmes rencontrés au sein des populations peu favorisées, je citerais assurément en premier lieu le handicap linguistique qui me semble être un obstacle majeur à l'épanouissement social et professionnel et qui constitue de surcroît un frein à l'ouverture de droits incontestables.

Nouvelle Conseillère d'une équipe renouvelée qui se met en place, j'ai la volonté de m'investir au sein d'un travail d'équipe.



Marc GILLIS (CDH)
38 ans

A 38 ans, liégeois de naissance et de cœur, je confirme le choix d'un engagement qui mène D'ABORD au service de la PERSONNE.

Puisque mes investissements personnels et professionnels ont toujours gravité autour de l'humain (mouvements de jeunesse à Wandre et à Souverain-Wandre, cercle de quartier à Souverain-Wandre que je préside depuis quinze ans, pouvoirs organisateurs d'écoles à Wandre et à Chênée, délégation syndicale, enseignement...), je me rends disponible, entre autres, pour servir les Liégeoises et les Liégeois, pour permettre à chacune et à chacun d'accéder au droit essentiel du respect de sa personne.

Mon métier d'enseignant (je suis professeur de Français et d'Histoire) auquel s'est ajoutée une expérience professionnelle en tant qu'Attaché de Cabinet aux Services sociaux de la Ville de Liège m'a vite renforcé dans l'idée de la priorité humaniste : la Personne DOIT être le véritable centre de toute préoccupation!

Je crois fermement que l'Homme peut être capable du meilleur!

Je pense sincèrement que le mieux-être individuel implique le souci de l'Autre!

J'adhère avec force au droit de chacun à être aussi l'acteur de sa construction, de sa reconstruction sociale!



Bernard POURVEUR (MR)
chef de groupe
35 ans

Je suis licencié en Histoire et titulaire d'une Maîtrise en Relations internationales et politique européenne, deux diplômes décrochés à l'Université de Liège. Après mes études, j'ai connu différentes expériences professionnelles enrichissantes. En 1999, j'ai intégré le Cabinet du Ministre des Finances où je suis toujours actuellement en charge de la gestion des dossiers personnels.

Parallèlement, j'ai vécu mes 34 premières années à Herstal, entre la FN et Chertal et entre les Acec et le port autonome de Liège. Durant toute cette période, j'ai vu déferler les fermetures d'entreprise, le chômage, l'exclusion et les conflits sociaux, parfois très violents.

Ces événements dont j'ai été le témoin et le besoin d'être actif dans les débats de société m'ont amené à rejoindre le Mouvement réformateur (MR) en 1998 et à me présenter aux élections communales de 2000 à Herstal avec de nombreux projets en tête. Elu mais dans l'opposition, j'ai cependant vu durant mon mandat certaines de mes propositions aboutir, notamment sur les thèmes de l'emploi et de l'environnement.

En 2006, j'ai emménagé à Liège et je me suis aussitôt lancé dans une nouvelle campagne électorale qui m'a permis in fine d'accéder au poste de Conseiller du CPAS. C'est avec beaucoup d'enthousiasme mais conscient des responsabilités que cela implique que je m'apprête maintenant à rejoindre toutes celles et ceux qui travaillent au service de l'action sociale.

Pour moi, le CPAS est un instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui s'applique à tous sans distinction. Il doit permettre à chacun de vivre dans la dignité et d'avoir les moyens de (re)prendre sa vie en main. Dans cet esprit, il me paraît aussi important de soutenir dans leurs démarches tous ceux qui font le pari de s'en sortir. Avec mes collègues du groupe MR, c'est l'objectif que nous allons défendre.



Philippe DEVOS (MR)

Tout d'abord, qui suis-je ? Agé de 32 ans, divorcé sans enfants, je suis anesthésiste réanimateur. Je suis médecin par passion : apporter mon aide à autrui, diminuer la souffrance de l'existence sont devenus le sens de ma vie. Il était logique pour moi de prolonger mon combat par la politique afin de rendre service à un plus grand nombre de personnes. Travaillant aux soins intensifs, je côtoie quotidiennement des gens en détresse majeure. J'y ai appris que chaque histoire est différente et que chaque vie vaut la peine d'être vécue à condition d'avoir la volonté de relever la tête.

La grandeur d'un état ou d'une ville se juge, entre autres, à la façon dont le pouvoir s'occupe de la protection et du soutien aux personnes fragilisées à un moment de leur vie de quelque point de vue que ce soit (financier, médical, psychologique...). Sans une économie soutenue, il n'y a pas d'argent. Sans argent, pas de social. Il était dès lors évident pour moi que le combat pour le social devait passer par un soutien aux cotés des libéraux de ma région. Les golden sixties sont loin et la récession s'est invitée à notre table. Il est désormais devenu nécessaire de diviser parcimonieusement les aides que nous pouvons apporter afin qu'un maximum de gens puisse en profiter. Frauder ou profiter du système me semble dans ce contexte abject.

Mon credo est que l'action sociale doit avant tout chercher à être une main tendue pour tirer les gens de leurs problèmes et les rendre à nouveau indépendants et libres. Elle ne doit pas être un outil participant à la création d'une société d'assistés. En d'autres mots, si les conditions de la vie font qu'une assistance est nécessaire, nous devons répondre présent, tout en soutenant chaque individu afin qu'il retourne à une autonomie complète. Voici les axes que je tenterai de soutenir au cours de ces prochaines années à vos cotés.

*"Si l'homme a deux oreilles et une bouche, c'est pour écouter deux fois plus qu'il ne parle."
 (Confucius)*



Geneviève MOHAMED (MR)
31 ans

Jem'appelle Geneviève Mohamed. Drôle de nom me direz-vous, composé d'une part d'un des prénoms les plus classiques du monde francophone et d'autre part du prénom le plus

répandu du monde arabe. Il s'explique par le fait que je suis la petite-fille d'un immigré marocain, établi à Flémalle en 1923. Se sentant parfaitement intégré dans la société flémalloise, il choisit de demander la nationalité belge qu'il obtint en 1937. Cependant, suite à une erreur administrative, ses nom et prénom sont inversés. Voilà pourquoi je porte comme nom le prénom de mon grand-père paternel.

Née à Liège en 1975, je suis la cadette d'une famille de quatre enfants et c'est toujours dans la région de Flémalle, aux Awirs exactement, que j'ai grandi. Après des études d'humanité en mathématiques-latin-grec et suite à de brèves tergiversations (l'histoire, l'architecture...), je me suis orientée vers une licence en droit, à l'ULg bien sûr (1993-1998). Mon premier emploi, je l'occupe en tant que juriste, attachée au cabinet du Président du Conseil d'administration de la SNCB (de janvier 1999 à novembre 2000). Ensuite s'est offerte à moi l'opportunité de travailler pour le Ministre régional du tourisme de l'époque. Le passage au sein d'un cabinet ministériel est toujours une expérience marquante. C'est là que mon goût pour la "chose publique" et pour la vie politique en général s'est accru. A la fin de la législature, j'ai été engagée comme juriste au Conseil économique et social de la Région wallonne, assurant dans un premier temps le secrétariat de la Commission d'avis sur recours en matière d'urbanisme et ensuite, de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. C'est cette fonction que j'occupe actuellement.

En me présentant aux élections provinciales d'octobre 2006 (10ème candidate sur la liste MR), c'est un défi que je me suis lancé. J'ai voulu quitter ce monde du "chacun pour soi" et m'investir personnellement dans l'action politique. Ce fut une expérience incroyable, riche et encourageante. Je suis heureuse de pouvoir concrétiser cet engagement au sein du Conseil de l'Action sociale car je sais qu'un coup de main au bon moment peut favoriser l'émancipation et la liberté de tous.

Zahra POURHASHEMI (MR)
40 ans



Je suis née à Téhéran (IRAN), dans une famille de cinq enfants. Mon père est décédé à l'âge de 30 ans suite à un accident de voiture sur le chemin du travail et a laissé ma mère subvenir aux besoins de ses enfants, tous futurs universitaires.

J'ai effectué mes classes primaires et secondaires en Iran sans grande difficulté et je me suis vite passionnée pour la médecine. La seule difficulté pour moi, était d'obtenir une place à l'université de Téhéran. Les portes de la Belgique se sont alors ouvertes à moi et j'ai pu entamer ma première candidature à l'Université de Namur en octobre 1987.

En 1996, ayant obtenu mes doctorats à l'Université de Liège, j'ai travaillé aux services des urgences de différents hôpitaux de la région liégeoise. J'ai effectué deux années de formation en médecine du travail que j'ai arrêtées pour obtenir mon agrégation en médecine générale.

Mère de quatre enfants et médecin généraliste indépendante exerçant dans le quartier populaire de Bressoux, j'ai la caractéristique d'être une femme très active, d'écoute, de parole et de cœur. Je défends avec conviction mes projets pour une société et un environnement meilleurs. Très sensible aux préoccupations de mes concitoyens, je suis en permanence à l'écoute des autres. Dans le cadre de l'exercice de mon métier, j'ai pu constater que la pauvreté sous toutes ses formes s'amplifiait alors que les structures administratives avaient tendance à étouffer les actions d'entraides les mieux inspirées.

Médecin généraliste engagée dans l'action, je m'efforcerai avec foi et ténacité, en tant que Conseillère CPAS, de développer l'entraide de proximité et de défendre les intérêts de chaque citoyens liégeois qui en a le besoin. Le respect de la différence, le sens de la parole donnée et l'attention à chacun représentent des valeurs essentielles à mes yeux.



Angela MORICONI (ECOLO)

Membre d'ECOLO depuis 1995, cofondatrice de la section locale de Fléron et conseillère communale de cette entité de 2001 à 2004, candidate aux élections fédérales de 2003, j'ai gardé tout au long de mon par-

cours de militante le souci constant d'être aux côtés des "gagne-petit", des "laissés pour compte" et des "damnés de la terre".

De 1970 à 1981, en tant qu'ouvrière, déléguée syndicale et puis animatrice d'un mouvement de jeunes ouvriers, j'ai partagé les espoirs, les combats et les difficultés du prolétariat. De 1981 à 1999, j'ai assuré la coordination /animation d'une Maison de Quartier à Ste Marguerite (où j'ai pris en charge la petite enfance), d'une Entreprise de Formation par le Travail pour les jeunes en décrochage scolaire (menuiserie) et enfin d'un projet OISP de formation "Egalité des chances" qui permettait à des femmes de préparer leurs examens du jury central et/ou d'obtenir une qualification reconnue par l'INAMI. A partir de 2000, je travaille dans un centre d'accueil ouvert pour demandeurs d'asile au titre de collaboratrice sociale et puis de directrice.

Ce parcours professionnel m'a permis de percevoir et parfois même de partager les inquiétudes, les difficultés et attentes de très nombreux citoyens défavorisés, fragilisés et marginalisés. Quelque soient leurs appartenances (âge, sexe, nationalité, croyances, cultures...), j'ai appris combien il était important de reconnaître leurs nombreuses et merveilleuses ressources et de les accueillir dans leur singularité avec générosité et chaleur humaine. C'est pourquoi je veillerai, au sein des structures décisionnelles du CPAS, à ce que leurs besoins et aspirations soient rencontrés et soutiendrai toute démarche institutionnelle qui ira dans ce sens. Je serai attentive aux demandes des travailleurs qui souhaitent obtenir les moyens et les appuis indispensables afin de mener un travail d'accompagnement empreint d'humanité.

Enfin, je m'engage à répercuter la parole des bénéficiaires auprès de l'opinion publique et à informer tous ceux qui le souhaitent des enjeux et des débats existants au sein de cette institution ainsi que des positions adoptées par chacun.

André Verjans (ECOLO)



Visétois d'origine et liégeois d'adoption dès les Humanités, âgé de 46 ans, militant né dans l'action sociale, l'engagement politique est la juste prolongation de cette recherche permanente de justice sociale.

Homme des minorités, je combats le modèle unique en rappelant que notre société s'enrichit des différences culturelles et artistiques, religieuses et philosophiques, etc...

Ecologiste depuis la fin des années 80, j'ai assumé quelques responsabilités internes au niveau régional et fédéral d'ECOLO. Professionnellement engagé comme attaché parlementaire du Sénateur Germain Dufour et comme Coordinateur du Bureau du Conseil de Fédération (Parlement interne d'ECOLO) et enfin comme attaché de Cabinet durant la législature 1999/2004.

Dans le secteur du logement, durant dix ans représentant ECOLO au Conseil d'administration du Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie puis au Conseil d'administration de la Société Wallonne du Crédit Social et à l'A.S.B.L. Liège Logement (Agence Immobilière Sociale). Curieux de tout, j'observe le secteur culturel liégeois et m'intéresse plus particulièrement à la vie du Théâtre du Trianon .

Je m'implique également dans la vie du quartier Saint-Léonard et dans la réflexion sur son développement commercial. Mes expériences professionnelles dans les secteurs du bâtiment puis des transports pour aboutir à la formation en organisme d'insertion professionnelle m'ont enrichi tant sur le plan technique que relationnel par la rencontre de l'autre.

C'est avec dynamisme que j'entame le nouveau mandat au Conseil Public de l'Action Sociale de notre bonne cité ardente, que la locale ECOLO de Liège m'a confié. L'ambition de servir l'intérêt des bénéficiaires me mènera aux côtés d'un personnel à l'écoute et initiateur dans ce combat contre les difficultés de chaque vie. La transparence sur les enjeux est aussi nécessaire afin que les Liégeoises et Liégeois jugent chacun sur ce pan essentiel de la politique de la ville.



CPAS-COMMUNE : mariage de raison ?

Extrait de *Alter Echos*, bimensuel de l'actualité sociale à Bruxelles et en Wallonie actualités du 17/11 au 01/12/06.

L'aide sociale communale a été peu évoquée dans le dernier débat électoral. Pourtant, les élections signifient le renouvellement de la présidence des CPAS et du Conseil de l'action sociale avec, en Wallonie, un vrai tournant la première application du nouveau code wallon de démocratie locale, censé, entre autres, renforcer les liens CPAS-commune. Des relations, selon les communes, tantôt faites de résistances, tantôt de collaborations. Explications.

Le 1er janvier 2007, les centres publics d'action sociale (CPAS) auront 30 ans d'existence, 30 ans durant lesquels les pratiques de gestion du service public et de travail social en CPAS auront largement évolué. Tant en quantité qu'en diversité. Au départ, le CPAS a pour mission d'offrir une aide à ceux qui vivent dans la précarité ou qui sont confrontés à des difficultés sociales. Dans chaque ville ou commune belge, on trouve un CPAS (loi de 1976), par ailleurs la loi stipule que toute personne séjournant en Belgique a droit à l'aide sociale.

Cette aide a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Reste que le constat est général: la mission du CPAS ne se limite plus à fournir une aide financière via le revenu d'intégration sociale (RIS) à ceux qui sont exclus du chômage. Au fil des années, les CPAS ont hérité d'autres "clients" et d'autres tâches: la mise à l'emploi de leurs

allocataires, la médiation de dettes pour les surendettés, la fourniture d'aide psychosociale, d'aide juridique, d'un logement, etc. Et, jusqu'à l'année dernière, où le gouvernement fédéral leur a confié la distribution des avances sur pensions alimentaires et celle des chèques-mazout. Pour ce faire, les CPAS reçoivent certes des moyens, mais la plupart des centres dans les grandes villes explosent leur contrat de gestion. En cause: une inflation de dossiers qui grèvent leur budget. Par ailleurs, service de première ligne, le CPAS jouit aussi d'une certaine autonomie qui lui permet certaines initiatives rarement neutres financièrement (maison de repos, accueil d'urgence, etc.)

Les relations entre le CPAS et la commune

Le CPAS est un service public autonome, disposant d'une personnalité juridique distincte. Dans certains cas, la loi a prévu que les décisions soient soumises à une autorité de tutelle. L'autorité de tutelle est le plus souvent le conseil communal ou le Collège. Mais le gouverneur de la province, la députation permanente ainsi que le gouvernement flamand (dans la région de langue néerlandaise), le gouvernement wallon (dans la région de langue française, le gouvernement de la Communauté germanophone (dans la région de la langue allemande) et le collège réuni de la Commission communautaire commune (dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale) peuvent intervenir pour approuver, suspendre

ou annuler des décisions du CPAS.

À l'exception de tout ce qui concerne l'aide sociale individuelle, un double de chaque décision prise par le CPAS doit être adressé dans les 15 jours au Collège communal ou au Collège des bourgmestre et échevins. Le Collège est chargé de la surveillance et du contrôle du CPAS. Cette surveillance comporte le droit, pour le membre délégué par ce Collège, de visiter tous les établissements créés par le CPAS et de prendre connaissance, sur place, de toute pièce et de tout document.

Une concertation doit avoir lieu, au moins tous les trois mois, entre une délégation du CPAS et une délégation du conseil communal. Les délégations comprennent au moins le bourgmestre ou l'échevin délégué par ce dernier et le président du conseil de l'action sociale. Elles forment le comité de concertation. Lorsque le budget est à la concertation, l'échevin des finances participe à cette dernière.

Le comité de concertation veille à l'établissement annuel d'un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS. Ce rapport porte aussi sur les économies d'échelle et la suppression des doubles emplois ou des chevauchements d'activités entre le CPAS et la commune.

Le bourgmestre peut provoquer une concertation sur tout point mis à l'ordre du jour du Conseil de l'Action sociale, sauf en ce qui concerne l'aide sociale ou la récupération des avances financières.

Diverses décisions du CPAS ne peuvent être prises sans être soumises préalablement au comité de concertation. À titre d'exemple, citons le budget du CPAS et des hôpitaux et leur modification, le cadre, le recrutement et le statut du personnel, la création de nouveaux services et établissements, l'extension des structures existantes, la création d'associations...

Afin de renforcer la cohérence de la politique sociale locale et la collaboration entre le CPAS et la commune, le législateur wallon a prévu, dans la réforme du code de démocratie locale et de la décentralisation, réunions entre le conseil communal et le conseil de l'action sociale.

Source : Michel Collinge, La commune, Le dossier du Crisp (n°65), août 2006.

CPAS, les mal aimés ?

De quoi envenimer parfois les relations avec les édiles communaux. Car si les administrations locales dégagent annuellement des moyens pour le fonctionnement de leur CPAS, elles endossent également leur déficit budgétaire. Ainsi, alors que les versements de RIS augmentent lentement mais sûrement dans les grandes villes, les CPAS ne sont remboursés que partiellement par le fédéral. Le différentiel reste à charge de la commune. Pour autant, si tout le monde s'accorde pour estimer l'échelon local le plus approprié pour distribuer l'aide sociale la plus calibrée, la réforme du code wallon de démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), décret du 8 décembre 2005, stipule que dorénavant le président du CPAS siègera au sein du collège des bourgmestre et échevins avec voix délibérative, sauf lorsqu'il s'agira d'exercer la tutelle sur le CPAS.

Autre changement : le ou la présidente de CPAS pourra également devenir échevin(e). Une manière peut-être de réduire l'éventuel hiatus qui peut parfois se produire entre CPAS et commune. Il n'en demeure pas moins que les relations entre CPAS et autorités de tutelle défrayent rarement la chronique. Ce n'est qu'à l'approche des communales que les critiques fusent, les CPAS reprochant parfois aux échevins communaux de multiplier les initiatives sociales "incohérentes mais dégagant un parfum électoral", comme le déploraient récemment la conférence des présidents de CPAS de la

Région bruxelloise.

Des présidents jaloux de leurs prérogatives? L'argument est en tout cas de bonne guerre, car la présidence d'un CPAS confère indéniablement un certain pouvoir, pouvoir qui résulte toutefois d'une alchimie politique. Ainsi, ce sont les conseillers communaux qui désignent les nouveaux conseillers de l'action sociale (les deux casquettes ne sont pas incompatibles). Ces derniers désigneront ensuite le futur président du CPAS en leur sein. C'est toujours comme cela que cela se passe en Région bruxelloise mais plus en Wallonie, où le président est certes un membre du Conseil de l'Action sociale mais est élu via le pacte communal de majorité. Ladite présidence suscite, de manière caricaturale, car on recense quand même près de 600 CPAS, généralement plutôt les appétits socialistes et écolos. Les libéraux et les centristes préférant les échevinats sociaux, des classes moyennes ou encore l'instruction publique.

La fédération des CPAS wallons critique partiellement la réforme

À la fédération des CPAS wallons, le directeur général, Christophe Ernotte, salue certaines avancées de la réforme du CDLD mais regrette le peu de prise en compte des remarques formulées par les CPAS lors de l'élaboration du décret : *"Globalement, la réforme du CDLD est une bonne chose : le fait que le conseil communal et le conseil de l'action sociale puissent se réunir conjointement devrait permettre une meilleure compréhension de part et d'autre, notamment lors de la présentation des économies d'échelle en réunion conjointe. Le fait que le président de CPAS puisse exercer des fonctions scabinales devrait également permettre plus de cohérence et de synergie entre CPAS et commune, de surcroît, si celui-ci assume l'échevinat des Affaires sociales. Un seul exemple en ce qui concerne la politique des personnes âgées : le président de CPAS a en charge la maison*

de repos du CPAS, des services d'aide à domicile, parfois une entreprise de titres-services, toutes charges qui concernent le 3e âge avec, à côté, un échevin des Affaires sociales qui s'occupe du souper des seniors, des excursions et avec lequel, il peut arriver qu'aucun lien ne se crée. Mais il est bien évident pour nous que le développement des économies d'échelle ne peut signifier fusion improductive de services. Si l'on prend, par exemple, le service des travaux de la commune et celui des CPAS et qu'on les fusionne, comment vont se déterminer les priorités, est-ce que le robinet qui fuit dans la maison de repos du CPAS pourra passer avant la réfection d'une route ? Pas certain... Même chose pour les services informatiques : les logiciels utilisés par les assistants sociaux sont très spécifiques."

Inventaire de quelques pratiques d'économie d'échelle en Wallonie

Les économies d'échelle, suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités sont développés çà et là dans l'intérêt des deux administrations locales tant pour le CPAS que pour la commune.

En voici quelques exemples wallons:

- Un service communal d'architecture (50-150.000 hab.) a réalisé d'importants dossiers pour le CPAS: mise en conformité de bâtiments, aménagement d'un complexe, rénovation ou construction d'immeuble, d'une maison de repos. Ce service d'architecture en assure également la surveillance, ce qui permet de substantielles économies d'honoraires.
- L'utilisation par les deux administrations d'un atelier commun de menuiserie.
- Achats groupés de combustibles destinés tant au chauffage des locaux que comme carburant des véhicules de l'une et l'autre administration; ceci permet l'obtention d'un tarif préférentiel auprès du fournisseur vu le marché plus important.

- Un CPAS (-15.000 hab.) assure la confection des repas scolaires, des plaines de jeux et de divers buffets de réceptions pour la commune car il dispose, dans le cadre de l'infrastructure de sa maison de repos, du matériel de cuisine professionnel pour collectivités et des accessoires isothermiques adéquats puisqu'il assure déjà un service de transport de repas chauds au bénéfice des particuliers. La distribution des repas dans les écoles est assurée par un agent et un véhicule communaux, évitant ainsi des charges supplémentaires.
- L'usage gratuit de l'imprimerie communale, lorsque cela est possible, permet des économies.
- Plusieurs CPAS cèdent des points APE à la commune afin de profiter au maximum de cette disposition.

Source : CPAS +, édité par la Fédération des CPAS wallons, décembre 2003, 14e année, n°12.

Reste que malgré ces avancées, la principale pierre d'achoppement avec le ministre Courard, ministre wallon de l'Intérieur (PS) en charge de la réforme, c'est la participation du président de CPAS avec voix délibérative au collège communal.

"Notre position, poursuit Christophe Ernotte, c'était bien la présence du président du CPAS mais avec voix consultative et non délibérative. Il va désormais falloir que les présidents de CPAS évitent toute schizophrénie :

Les décisions qu'ils approuvent au sein du Collège, il faut être sûr que les membres du Conseil de l'Action sociale les approuvent également, une fameuse gageure... Quant à la désignation du président de CPAS via le pacte de majorité, on perd la légitimité de l'élection conférée précédemment par le vote des membres du Conseil de l'Action sociale, si ça ne colle pas avec le Conseil

de l'Action sociale, il faut alors refaire un pacte de majorité ? Il eut été préférable que les membres du Conseil de l'Action sociale élisent leur président et ensuite, le proposent au pacte de majorité"

Enfin, la motion de méfiance constructive instaurée par la réforme et qui permet, notamment, d'évincer un échevin ou le président du CPAS, a du mal à passer la rampe à la Fédération des CPAS wallons : *"Le Conseil de l'Action sociale n'est en rien consulté, regrette encore Christophe Ernotte, il pourrait au minimum être sollicité pour avis formel préalablement au dépôt de la motion de méfiance constructive."*



Opération "Chèques Sport"

Les "Chèques Sport" sont distribués lors des permanences prévues au :

Service des Sports de la ville de Liège,

Boulevard de la Sauvenière, 33-35 à 4000 Liège (ancien bâtiment de la piscine de la Sauvenière).

- **Les mercredis de 14h00 à 16h00.**
- **Les vendredis de 09h00 à 12h00.**

Pour tout renseignement concernant les opérations "Chèques Sport" et "Remboursement de cotisations", appelez le 04/220.58.34 ou surfez sur : www.coupdenvoi.be

Le regard s'expose

à partir du 19/01/07

Visitez Liège, participez à nos ateliers gratuits et reflétez votre regard sur notre ville à travers la photo.

Pour tous les habitants du quartier de Ste-Marguerite. Matériel photo gratuitement mis à disposition.

Renseignements & inscriptions avant le 19 janvier au 04/225.04.49 ou au 04/224.41.63

Tous les vendredis de 10h à 12h à la Maison de la Citoyenneté 35, rue du Général Bertrand

Une organisation de la Maison de la Citoyenneté et du Centre de Jeunesse la Baraka






Espace de rencontre pour enfants (- de 6 ans) accompagnés d'un adulte

La Pirovnette

Vous habitez le quartier Sainte-Marguerite*,

Nous vous Proposons :

- Préparation et dégustation d'un repas,
- activités créatives pour adultes,
- de la bonne humeur, de la détente,
- activités extérieures (plaine de jeux, piscine, parc animalier, spectacles pour enfants et adultes, etc...)



Les Jeudis de 9h à 14h.

Maison de la Citoyenneté du CPAS de Liège
35, rue du Général Bertrand 4000 Liège
Renseignements : 04/224.41.63
Almudena VAQUERIZO GILSANZ



*A défaut d'habiter le quartier Sainte-Marguerite, la Pirovnette est accessible à toute personne bénéficiaire du Revenu d'intégration ou d'allocations sociales.

Espace de rencontre

Vous habitez le quartier Sainte-Marguerite*

Couleur café

- Une pause autour d'une tasse de café
- Cuisine
- Jeux de société
- Atelier création
- Excursions

Le mardi de 14h-17h & le jeudi de 14h 30 à 17h

Maison de la Citoyenneté du CPAS de Liège
35, rue du Général Bertrand 4000 Liège
04/224.41.63





tc

Les spectacles d'ateliers du Théâtre de la Communauté

Ben quoi ! 04/02/07 à 10h30 à Fléron

Pain perdu Les 30 et 31/03/07 à la Mezon à Huy
Par la Compagnie Sans Nom
En partenariat avec le Service d'Entraide Familiale de Huy.

Jusque là c'est une belle histoire... 09/02/07 à 20h30 à Wellin
Par les Graines de Rideau.

2 spectacles d'ateliers d'initiation théâtrale :
26/01/07 à 15h00 à la Ferme de la Vache en Pierreuse (maison de quartier)
29/01/07 à 10h00 à la Maison de la Citoyenneté (restaurant social de Naniot)

En partenariat avec le CPAS de la ville de Liège

Contacts : Roxanne Stubbe (0498/86 55 29) -

BESOIN DE SORTIR, DE DECOUVRIR ?

REJOIGNEZ LE COMITE DE SPECTATEURS ARTICLE 27

Quoi ?

Un groupe de personnes qui utilisent Article 27 et qui ont envie de faire des sorties, de visiter, de découvrir ensemble.

On ouvre plus de portes en groupe que seul. Environ tous les deux mois, nous nous réunissons pour :

décider et préparer ensemble deux sorties ;

faire le point sur les sorties précédentes ;

parler de différents projets Article 27.

Où ?

Dans les locaux de **Présence et Action Culturel** de Liège,

95, rue du Petit Chêne
4000 Liège (Coronmeuse)

Depuis le centre de Liège, prenez le bus n°1.

Descendez-en à l'arrêt "Coronmeuse".

Les locaux sont dans la rue derrière le car wash.

LE COUT ?

Les réunions sont **gratuites**.

Les sorties sont au tarif Article 27 (1,25 €).

Le Comité de Spectateurs dispose de ses propres coupons Article 27. Vous ne devez donc pas utiliser ceux que vous recevez auprès de votre service social.

Article 27 peut fournir, sur demande, un ticket de bus au terme de chaque réunion.

QUAND ?

Jeudi 18 janvier 2007
Mardi 13 mars 2007
Jeudi 10 mai 2007
Mardi 28 août 2007
Jeudi 11 octobre 2007
Mardi 27 novembre 2007

Toutes les réunions ont lieu de
14h à 16h30

COMMENT PROCEDER ?

Inscrivez-vous soit par téléphone, courrier ou courriel auprès de



Julien Etienne
ASBL "Article 27 – Liège"
Place Saint-Jacques, 13
4000 Liège
04 220 58 29
julien.etienne@article27.be



Ce projet est le fruit d'une collaboration entre Présence et Action Culturelle Liège et Article 27 – Liège.